

# COMPTE-RENDU

## DE LA RÉUNION PUBLIQUE «LINKY» DU 27 MARS 2018

### Introduction du Maire:

M. le Maire introduit le débat. Il explique l'importance d'avoir accès aux données de consommation pour assurer la transition énergétique, il fait part des enjeux environnements mais aussi des interrogations en ce qui concerne la santé et la protection des données personnelles.

Il insiste sur l'importance d'avoir les deux parties en présence.

Il détaille ensuite le déroulement de la réunion et précise les règles du débat.

### Présentation d'Enedis (15 mn):

Mme Emmanuelle Missire, Directrice Territoriale pour le Pas de Calais, présente la société Enedis. Son rôle principal est l'acheminement de l'électricité jusqu'au domicile dans le cadre d'une mission de service public qui a démarré il y a plus de 60 ans (anciennement EDF). Enedis, c'est 38 000 salariés en France, 1 800 dans le Nord-Pas de Calais et 1 400 000 km de lignes en France. Une présence pour des interventions rapides notamment en cas de tempêtes. Elle présente ses deux collègues.

Pierre Bouvier, Responsable Linky au niveau régional et Laurent Meric, au plan national.

M. Laurent Meric précise que la responsabilité d'Enedis s'arrête au-delà du disjoncteur. Il retrace un historique de l'évolution des compteurs depuis les années 40 (à aiguille, à roue, aujourd'hui électronique et communicant). Le nouveau compteur présente des avancées avec des nouveaux services tant au niveau individuel qu'au niveau supra-individuel, c'est-à-dire pour les collectivités et l'intérêt général. Enedis a la responsabilité de compter l'énergie et est garant de la livraison de l'électricité jusqu'aux habitations. Aujourd'hui le relevé est réalisé 1 à 2 fois par an. Le compteur sera remplacé en lieu et place. Un courrier sera envoyé un à un mois et demi avant. Si le compteur est à l'extérieur, il n'y a pas d'obligation d'être là. Le contrat ne change pas donc le prix de la facture non plus mais elle sera plus précise car basée sur les consommations réelles et non des estimations.

M. Laurent Meric liste les avantages du compteur Linky. En cas de déménagement, la mise en service sera facturée moins cher et l'opération réalisée de manière quasi-immédiate alors qu'avant elle prenait 5 jours. Linky permet de compter précisément l'énergie à une période précise, ce qui donne accès aux nouvelles offres du marché. De plus pour devenir conso-acteur et mieux maîtriser sa consommation, il faut d'abord savoir ce qu'on consomme. Un espace client sera donc mis gratuitement à disposition.

M Meric explique que Linky vient de la décision des différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis 10 ans. Ainsi pour lui, Il en va de la responsabilité supra-individuelle et collective de contribuer à la transition énergétique. En France, le nombre de

sites de production va tripler avec l'énergie renouvelable. Aujourd'hui il y a 350000 producteurs en France (éoliennes et systèmes photo-voltaïques). En 2025, il y en aura plus d'1 million. Il fait un parallèle entre le réseau électrique et le réseau routier avec ses embouteillages pour expliquer la nécessité d'adapter celui-ci. Il rappelle qu'il est de la responsabilité d'Enedis de concevoir et d'organiser le réseau pour qu'il puisse intégrer ces nouvelles unités de production et permettre l'auto-consommation. Il précise qu'Enedis n'ignore rien des inquiétudes de la population concernant notamment la santé mais fait référence aux études rassurantes de l'ANSES (l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, organisme d'État indépendant).

Puis M. Laurent Meric parle de la presse qui relate des incendies. Il est catégorique sur le fait que le compteur Linky ne prend pas feu «par l'opération du Saint-Esprit, l'électricité c'est dangereux». En France, 10 millions de familles sont déjà équipées de Linky et il est statiquement logique, pour un cas sur trois, qu'un compteur Linky soit présent dans l'habitation sans que celui-ci ne soit impliqué pour autant dans l'origine de l'incendie.

Enfin M. Laurent Meric explique quels types de données intéressent Enedis afin d'analyser et d'améliorer le comportement du réseau (consommation, micro-coupures, baisses de tension...). Il précise qu'il n'est nullement question d'espionner et que la comparaison à Facebook, à Google est un «fantasme».

### **Présentation du collectif Info-Linky62 (15mn):**

M. Jean-Michel Damiens et Mme Béatrice Bouquet se présentent comme représentants du groupe Loossois d'opposition au compteur Linky. Ils font aussi partie de l'association «Linky Bassin Minier» et sont adhérents de l'association départementale «Linky 62». M. Jean-Michel Damiens précise que des personnes dans la salle pourront témoigner des problèmes rencontrés avec le compteur puis fait part de la présence de M. Jean-Paul Cremetz, Ingénieur électricien en retraite qui pourra répondre à des questions plus techniques. Enfin il présente M. Lucien Petit qui va développer l'argumentaire à l'aide d'un diaporama de manière rapide par tête de chapitre, le développement des sujets pouvant se faire lors du débat. Il insiste sur les faits que les opposants ont de sérieuses raisons de s'opposer au compteur Linky et qu'il est possible de refuser le compteur Linky bien que l'installation de celui-ci soit présentée comme obligatoire. M. Béatrice Bouquet, citoyenne loossoise, prend la parole: «*Notre époque, notre civilisation affirment une certitude du progrès, or le progrès comporte beaucoup de complexité, d'incertitudes. Pour le cas présent du compteur Linky, dit compteur intelligent, il y a incertitude et beaucoup d'interrogations, c'est ce qui m'a amenée à rejoindre le collectif anti-Linky. Votre présence nombreuse montre l'intérêt de la Société Civile pour ce sujet sur lequel elle souhaiterait pouvoir peser sur les décisions et donner son avis, le pouvoir d'agir est très important dans de nombreux domaines!*» Mme Béatrice Bouquet a relevé beaucoup d'interrogations, dont l'absence de concertation, le non-respect du principe de précaution avec particulièrement l'impact sanitaire et le manque de retour d'expérience sur les ondes électro-magnétiques, l'impact de la consommation énergétique de ces nouveaux compteurs (leur coût d'installation, leur durée limitée à 10/15 ans alors que les compteurs actuels ont 50 ans), le coût financier et social, l'impact sur les factures et le risque de suppression de postes, la protection de la vie privée et enfin les méthodes d'intimidation utilisées par les

prestataires d'Enedis et les mensonges sur l'obligation d'installer ce compteur. *«C'est ce qui explique ma présence de ce soir.»*

M. Lucien Petit, membre du collectif «Anti-Linky Bassin Minier» et de l'association «Info Linky 62», prend la parole. Malgré les arguments d'Enedis et la jolie couleur verte du compteur Linky, peu de monde aime ce compteur. Il est rejeté par beaucoup de collectifs, il y a un réel mouvement de fronde contre l'installation de ces compteurs dans toute la France, en Bretagne, dans le Sud, dans l'Hérault, dans le Bassin Minier... Beaucoup de villes refusent le compteur Linky. On a un très fort refus de personnes qui s'élèvent pour des raisons variées liées à la santé, à l'emploi, à la vie privée, à la transition énergétique... Par exemple, la ville de Grande-Synthe est une ville appréciée du Collectif Nous citoyennes et citoyens engagés dans des alternatives pour construire une société meilleure. C'est une ville qu'on aime presque autant que la ville de Loos-en-Gohelle, d'ailleurs il y a beaucoup de points communs. On sait par exemple le combat qu'a mené Grande-Synthe pour la question des migrants avec le camp de la Linière, on sait aussi le soutien qu'a apporté Loos-en-Gohelle pour le camp vietnamien d'Angres, c'est le même type de combat. Autre initiative commune concernant l'agriculture paysanne, Grande-Synthe et Loos-en-Gohelle ont accueilli toutes les deux la fête de l'agriculture paysanne. Ces deux communes ont un Maire écologiste, favorable à la transition énergétique. La ville de Grande-Synthe s'est prononcée pour surseoir au déploiement du nouveau compteur, dit communicant. M. Lucien Petit lit un extrait du site Internet de la ville de Grande-Synthe: *«Certains nouveaux services proposés seraient payants pour l'usager, il y a du coût de l'énergie non maîtrisée aux heures de pointe, manque de visibilité sur l'évolution de l'emploi local avec les suppressions de postes chez Enedis, manque de retour d'expérience sur les ondes émises.»*

Le déploiement des compteurs n'est prévu à Grande-Synthe qu'entre décembre 2018 et mai 2019 mais le Conseil Municipal a voté lors de la séance du 11 octobre 2016 une motion pour demander au Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque de surseoir au déploiement du nouveau compteur dit communicant sur le Dunkerquois. Il y a aussi des appels à la résistance qui sont plus radicaux avec des modes d'emploi pour démonter un compteur Linky et rebrancher un ancien compteur.

M. Lucien Petit indique où en est le Collectif du Bassin Minier sur la question du refus. Ils ont ces exigences:

1. Le compteur Linky ne doit être posé qu'aux personnes qui le demandent;
2. Enedis doit cesser les pratiques d'intimidations vis-à-vis des habitants des territoires (faire croire que la pose du compteur est obligatoire, faire croire qu'on devrait payer plus pour une pose plus tardive, faire croire qu'on va payer la relève...);
3. Les Élus de notre région ne doivent pas se réfugier derrière une politique de neutralité (on ne demande pas forcément de prendre position pour ou contre mais d'avoir une opinion concernant la pose du compteur Linky à ceux et celles qui en font la demande);
4. Les personnes qui ont le compteur Linky parce qu'elles ont été abusées ou qu'elles ont découvert après coup des problèmes liés à leur électro-sensibilité, ces personnes-là doivent pouvoir revenir en arrière et bénéficier de leur ancien compteur.

Enfin, M. Lucien Petit précise que les compteurs communicants, que ce soit Gazpar, Linky et ceux pour l'eau, posent les mêmes problématiques.

Il ajoute que l'on peut refuser le compteur malgré le «harcèlement» d'Enedis, fort de sa puissance marketing (courriers, appels...) et malgré les «intimidations» (menaces de couper le courant...) car le caractère obligatoire du compteur n'est pas spécifié dans la loi. Actuellement les mouvements d'opposition préparent une mobilisation nationale qui aura lieu le 5 mai avec des actions massives dans tous les territoires.

Concernant le coût, il relate qu'il a été dénoncé par la Cour des Comptes. 35 millions de compteurs en état de marche vont être mis au rebut jusqu'à 2021 et remplacés par des compteurs ayant une durée de vie plus courte de 15 à 20 ans alors que les anciens compteurs ont une durée de vie de 50 à 60 ans.

Puis il détaille le problème des ondes électromagnétiques qui circulent en permanence dans tous les câbles électriques de la maison. Il explique que les informations sont envoyées à des concentrateurs puis à des serveurs de données. Il se questionne sur la mise en œuvre du principe de précaution en ce qui concerne l'impact sur la santé de ces ondes notamment pour les personnes électro-sensibles.

Puis il dénonce la récupération des données personnelles par Enedis dont le but premier, selon lui, est de commercialiser des informations sur nos comportements, nos habitudes (absence pendant les vacances communiquée aux organismes de voyage...). Il conclut par le fait que cela correspond à la société du «Big Data».

Ensuite, il cite l'association Négawatt, association qui œuvre pour la transition énergétique, qui a écrit dans un communiqué que l'installation de Linky dans chaque habitation était inutile et pouvait se limiter aux postes de distribution. Il mentionne alors l'impact écologique du compteur Linky auquel il reproche d'être moins recyclable que l'ancien compteur (métaux rares) et qui nécessite pour son fonctionnement des serveurs de données très consommateurs en énergie.

Le collectif accuse Enedis d'exercer de la pression et de démarrer le déploiement chez les personnes les plus vulnérables. Cela génère de la rancœur et de la résignation chez les personnes, c'est contraire au principe démocratique.

Il termine son intervention en indiquant que le Collectif met à disposition des pétitions, des livrets, des lettres de refus et il conseille d'envoyer une lettre recommandée à Enedis et de protéger l'accès au compteur s'il est à l'extérieur.

### **En réponse, M. Meric prend la parole:**

En ce qui concerne les données, il souhaite rétablir la vérité: la comparaison de Linky à Google ou à Facebook est totalement fautive. Il s'agit de données de consommation transmises une fois par jour qui servent à facturer et à savoir comment se comporte le réseau. Il n'est en aucun cas question d'espionner.

En ce qui concerne les soi-disant intimidations, le Responsable de l'entreprise Satcom, prestataire d'Enedis, est présent dans la salle et il est prêt à entendre les accusations à condition que ce soit des faits précis et avérés.

En ce qui concerne la menace de faire payer la relève à ceux qui ont refusé Linky, ce n'est pas un mensonge mais la vérité. La relève sera effectivement payante mais ce n'est pas une décision d'Enedis mais une décision de la CRE (Commission de Régulation de L'Énergie) qui fixe tous les tarifs pour l'utilisation du réseau d'électricité. Par exemple, à l'issue du déploiement, la CRE a annoncé que la relève sera payante pour les personnes ayant refusé le compteur mais n'a pas encore décidé de la fréquence de la relève ni du montant. Dans la

facture, une partie du prix est composée du tarif d'acheminement défini par cette Commission.

En ce qui concerne la durée de vie, quand on parle d'une durée de vie de 20 ans, cela correspond en fait à la durée d'amortissement financière mais cela va durer beaucoup plus longtemps. En Italie, le déploiement a été fait en 2001 et les compteurs sont encore en fonction. Ils ont subi toutes sortes de tests.

En ce qui concerne les emplois, 1000 des 38000 agents sont concernés par la relève des compteurs. Ceux-ci sont accompagnés vers d'autres métiers. Certains obtiennent de nouvelles qualifications et deviennent poseurs de compteurs. Il faut donc plutôt retenir que Linky a été générateur de 10 000 emplois en France grâce à de nouveaux métiers (chez Enedis et les entreprises sous-traitantes)

### **Intervention du Collectif:**

M. Lucien Petit s'agace et demande à M. Meric de ne pas faire d'effet de style car cela n'avance à rien dans ce type de débat.

Le Big Data veut dire qu'on s'inscrit dans une économie de la donnée. C'est ce que veut Enedis, collecter des données pour les revendre à d'autres. C'est comme Google, Amazon, Facebook, Apple, sauf que, quand vous ouvrez un compte Facebook, vous le choisissez mais quand vous avez le compteur Linky, vous ne choisissez pas de communiquer vos données, la différence est là. Surtout que cela se fait au détriment de la santé, de la transition énergétique et de l'emploi car 10000 emplois créés jusqu'à 2021, ce sont ensuite 10000 de personnes qui vont se retrouver au chômage.

*«Sur la question de l'intimidation, je ne vais rien dire, de toute façon vous allez le vivre, il y a des centaines de témoignages, c'est une politique délibérée d'Enedis vis-à-vis de ses sous-traitants.*

*En ce qui concerne la référence au Service Public, On peut s'y référer mais aujourd'hui le Service Public est sacrément malade. Il y a des mobilisations pour sauver celui-ci mis à mal au profit de mastodontes qui veulent faire de l'argent. C'est un Service Public au rabais, cela devient une boîte à profit, c'est là la triste réalité.*

*En ce qui concerne le paiement, aujourd'hui on est protégé par notre contrat mais vous allez recevoir des avenants avec de nouvelles conditions de vente, surtout ne les signez pas. Il est déjà prévu dedans que vous payiez la relève, pourquoi vous la ferait-on payer en plus?»*

Pour terminer, M. Lucien Petit insiste sur le fait que leur force est la mobilisation collective. Partout en France, quelque chose est en train de se passer. On veut faire ce qui s'est passé en Allemagne, en Pologne, au Canada. Il y a eu déploiement des compteurs communicants en Allemagne, elle a fait machine arrière, la Belgique également. Il explique que l'opposition veut l'arrêt du déploiement des compteurs et qu'il y ait un moratoire, un vrai débat démocratique autour des questions de fond sur la santé, sur la transition démocratique, sur les emplois.

M. Jean-Michel Damiens intervient en informant le public de la disponibilité d'exemplaires du journal «l'âge de faire» au niveau du stand dans lequel sont expliqués les effets nocifs sur la santé.

Puis intervient M. Jean-Paul Cramet, Ingénieur électricien à la retraite, qui avoue refuser le progrès quand il n'est pas bon pour l'homme. Celui-ci est notamment dubitatif sur le coût facturé de l'électricité. Il affirme que depuis 2013, Enedis facture de la puissance réactive, il a amené ses factures de l'époque. Mars 2013, facture en kWh et Mai 2013, facture en kVA, l'unité de la puissance réactive qui n'était jusqu'alors pas facturée par Enedis, ce qui lui fait 20 euros de plus. Il explique ce qu'est la puissance réactive. Il utilise une allégorie pour expliquer cette notion. Imaginons deux rails, un wagon chargé, un cheval qui tire au milieu des rails. Il exerce une certaine puissance qui correspond à une puissante efficace, celle qu'on vous facturait avant. Cette fois-ci, le cheval sort des rails et est obligé de tirer avec plus de puissance (frottement sur les rails) pour le même résultat (même avancement); eh bien cette puissance en plus, c'est la puissance réactive et elle va être facturée avec le compteur Linky. La puissance apparente est égale à la tension  $U$  fois l'intensité  $I$ . En courant alternatif, il y a un terme en plus qui intervient dans la formule de la puissance, il correspond au décalage entre le courant et l'intensité, c'est le cosinus Phi.

Il prend ensuite l'exemple des lampes «soi-disant basse consommation». *«Vous regardez dessus et vous verrez indiqué le cosinus Phi. Vous voyez, le cosinus  $\text{Phi}=0.5$  signifie qu'une ampoule qui consomme actuellement 10 W va consommer 20 W avec le compteur Linky. Les électriciens connaissent.*

*Ensuite tous les appareils qui contiennent des moteurs électriques sont concernés (réfrigérateur, lave-vaisselle, sèche-linge, lave-linge). Les consommations vont forcément augmenter car la puissance réactive va maintenant vous être facturée. Ensuite en ce qui concerne le coût du compteur (130 € pour le matériel et 37 € de pose), qui payera à la fin tout ça, eh bien nous!»*

Il finit par une note d'humour: *«Dans les années 60, on disait : "Vivons bien, vivons mieux grâce au compteur bleu", eh bien dans les années 2020, moi je dirai "vivons moins bien, vivons soumis grâce au compteur Linky"».*

M. le Maire reprend la parole et précise les règles du débat, questions et réponses courtes. Le but est de donner les meilleurs éléments d'appréciation possibles dans des conditions correctes.

M. Meric souhaite apporter quelques éléments en réponse à l'intervention du Collectif. Il fait remarquer que le contrat prévoit de laisser l'accès du compteur aux techniciens d'Enedis. L'Allemagne, contrairement à ce qui a été dit, est en train de déployer les compteurs communicants. Partout en Europe, les compteurs communicants se développent pour toutes les énergies. La Belgique vient de décider de mettre des compteurs Linky, l'Italie a fini le déploiement depuis 2006. L'Espagne a bientôt fini l'installation de 30 millions de compteurs. Le Portugal est sur la même voie. Tous les pays de l'Europe déclinent la directive européenne dans leur législation.

Le compteur compte des Kilo.Watt.heures et non des Kilo.Watts ou des Kilo.Volt.Ampères, c'est la puissance de l'abonnement qui est exprimée en KW ou KVA. Les compteurs sont

normés et testés par des laboratoires. En France, 10 millions de compteurs Linky ont été installés depuis 2 ans et personne n'a constaté d'augmentation de sa facture. La seule augmentation possible viendrait du fait que la puissance du disjoncteur n'est pas conforme à celle indiquée sur le contrat, elle est parfois supérieure alors que Linky reprend bien la puissance souscrite. C'est ce qui explique, selon lui, des cas de disjonctions plus fréquentes dans les mêmes cas d'utilisation. Il faut alors mettre à jour l'installation mais il n'y aura pas de rétroactivité sur la facture.

M. Bouquet, médecin, demande la parole. Il clame qu'au niveau de la santé, dire qu'il n'y a aucun problème est un beau mensonge et fait référence à la déclaration de 2011 de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) que les ondes électromagnétiques, en particulier, les radiofréquences induites par les courants porteurs sont cancérigènes. Deuxième mensonge, en Allemagne, les compteurs sont posés quand la consommation dépasse 6000 KWh par an, or la consommation moyenne d'un ménage est de 3500 KWh.

M. Laurent Meric répond:

- que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a mis en place une classification pour évaluer le risque de cancers attribué à certains produits (1-A, 1-B, 2-A, 2-B) et que les ondes électromagnétiques ont eu le classement le plus bas (2 B: «peut-être cancérigène pour l'homme»).

- que les radiofréquences, c'est ce que nous avons autour de nous avec les téléphones portable, la wifi. Linky fonctionne avec du Courant Porteur en Ligne (CPL) et non des radiofréquences.

- qu'en Allemagne, ce sont quand-même 11 millions sur 43 millions de foyers concernés. Les 30 millions restant seront faits ultérieurement avec une autre technologie de compteurs communicants. C'est ce qui est prévu par la loi votée en septembre 2016 par l'Allemagne.

### **Interventions de salle:**

- Un auditeur pose des questions sur le fonctionnement, il s'inquiète notamment du risque d'avoir des soucis avec son ordinateur qui fonctionne aussi avec le courant porteur en ligne (CPL) ou avec d'autres appareils. Il souhaite savoir combien coûte l'installation.

M. Laurent Meric lui répond: Le CPL est utilisé entre le compteur et le transformateur de quartier, au-delà c'est la technologie du réseau mobile qui est utilisé. Le CPL existe depuis très longtemps. C'est la technologie utilisée entre la box internet et le téléviseur, c'est aussi la technologie privilégiée pour les baby phones au détriment de la technologie sans fil car on considère que c'est mieux que la wifi pour cet usage. Il n'y a aucun risque d'interférences avec nos équipements car la bande de fréquences est entre 9 et 95 kilo Hertz et la domotique et autres fonctionnent avec des fréquences très hautes. En ce qui concerne le coût, M. Meric affirme que c'est gratuit car Enedis avance l'argent pour l'installation et sera remboursé.

M. LucienPetit intervient et fait part de son désaccord quant à l'impact des ondes électromagnétiques qui interfèrent avec d'autres ondes. C'est la raison pour laquelle, avec la

télévision hertzienne, les câbles étaient blindés. D'ailleurs il y a de nombreux témoignages de problèmes rencontrés comme des volets roulants qui s'arrêtent. Mais surtout des ondes, il y en a partout sur Terre et notamment naturellement dans notre corps. Chacune de nos cellules est polarisée et aujourd'hui nous n'avons aucun retour d'expérience suffisant pour écarter la nocivité des ondes sur la santé et les conséquences dans 5 ou 10 ans.

- Question d'une auditrice: On a beaucoup parlé d'habitations mais qu'est-ce qu'il en est des équipements de la Ville et notamment des écoles? Quelle est la position de la ville? Comment est prise la décision?

«

M. le Maire répond qu'il est favorable sur le principe de récupérer des données de consommation car cela va dans le sens de sa stratégie de maîtrise énergétique. Il fait référence à la Troisième révolution industrielle de Rifkin et la production d'énergie renouvelable un peu partout. Il explique que l'électricité ne peut être stockée facilement et que c'est important de connaître les besoins pour mettre en place des unités de production d'énergie renouvelable (éolienne et solaire) là on consomme. Le développement de l'énergie renouvelable représente un enjeu majeur pour éviter l'énergie carbonée et le nucléaire, en parallèle avec la diminution de la consommation d'énergie, d'où le plan de réhabilitation sur toutes les écoles. De ce fait, la Commune est plutôt favorable au compteur intelligent qui permet de savoir à quel endroit on va produire et à quel endroit on va consommer. Par contre, les questions sanitaires et celles de la protection des données font partie de celles qu'on se pose. De plus, la Commune se pose la question de savoir si elle pourra exploiter les données récupérées par Enedis. On travaille avec Virage Energie et Negawatt qui critiquent le compteur Linky en disant qu'il n'est pas assez performant mais tous les deux disent qu'on a besoin de connaître l'état des consommations. En conclusion, la décision n'est pas encore prise pour les équipements collectifs, cela nécessitera le passage en Conseil Municipal et le vote d'une délibération. Je fais juste une remarque 500 villes en France ont refusé mais il y a 36 000 communes en France. Il faut savoir que les nouvelles installations ont des compteurs Linky comme au béguinage. Sur le plan sanitaire, c'est très compliqué, la Commune se fait «engueuler» si il n'y pas d'Internet et aussi s'il y a des antennes: les gens veulent des choses contradictoires. Ceci étant, même si la Mairie a émis un avis défavorable sur les antennes rue Hoche, il n'y a aucune possibilité pour la mairie de refuser une antenne, la loi l'interdit. L'arrêté a été pris mais il est jugé comme illégal.

M. Jean-Michel Damiens remet en question la notion de progrès quand celui-ci va à l'encontre de l'Humain. Il précise qu'il est pour la transition énergétique dans le sens où cela permet de supprimer le nucléaire mais il rappelle que l'association Negawatt considère qu'il n'y a pas besoin de l'installer Linky dans chaque foyer. Linky dans chaque habitation, c'est le courant porteur qui circule 24h sur 24h dans nos fils électriques, il faut prendre en compte les personnes électro-sensibles, nous avons dans la salle deux personnes qui peuvent témoigner.



- Une question est posée à Enedis concernant un filtre existant sur le marché pour réduire le taux d'ondes. L'auditeur demande pourquoi il n'est pas posé de manière systématique en même temps que le compteur Linky. Enedis répond que les filtres n'ont pas été normés et qu'il n'y a aucunement besoin de les ajouter.
- Un membre du Collectif revient alors sur la question des personnes électro-sensibles et cite le cas d'une malade qui est obligée d'aller dormir chez une voisine. Il demande à ce que Enedis s'intéresse à cette personne afin qu'elle retrouve une vie normale. Mme Emmanuelle Missire propose d'entendre cette personne après la réunion.

M. le Maire partage ce qui est dit sur le plan sanitaire et fait référence à une vallée dans le Drôme, réservée aux personnes électro-sensibles mais il trouve qu'il faut trouver le juste milieu.

- Un auditeur exprime alors un certain ras-le-bol sur un contexte difficile avec du chômage, des taxes, des impôts qui augmentent, «on pique de l'argent aux retraités» et il conclut par le fait que dans 5 ans, beaucoup vont revenir à la bougie car ils n'auront plus les moyens d'accéder à l'électricité. La salle applaudit.

M. le Maire répond que justement la production d'énergie renouvelable, disponible à profusion, permettra de contenir les prix de l'énergie, a contrario d'une énergie carbonée qui sera de plus en plus taxée. Cela fait d'ailleurs partie de la stratégie de Transition Energétique de la Commune.

- Une auditrice intervient et se dit étonnée de voir exposer par M. Méric son étonnement devant les incivilités dont il a été question précédemment alors qu'Enedis est le premier à recevoir les appels qui dénoncent ces méthodes et à recevoir les courriers recommandés de désaccord.
- Un auditeur fait remarquer que des sociétés sur Internet mettent en vente des filtres à 250 €. Puis il soulève la question de la propriété des compteurs aux Collectivités et donc que les Maires en portent la responsabilité.

M. Méric informe M. le Maire que, comme la Commune a délégué la gestion de son réseau à un groupement syndical, la FDE62, la Commune n'est plus propriétaire ni responsable des compteurs.

M. Lucien Petit précise que la délégation de la gestion de l'énergie à des syndicats n'entraîne pas de délégation de propriété. Ce qui signifie que la Commune est toujours responsable des compteurs, d'ailleurs la plupart des Communes qui refusent le compteur Linky prennent un arrêté contre le fait de changer les compteurs qui leur appartiennent.

- Une autre question est posée sur le choix de la technologie courant porteur en ligne (CPL), pourquoi la technologie de la fibre n'a pas été choisie?

Enedis répond que la fibre optique aurait été beaucoup plus chère et surtout disproportionnée par rapport au besoin de transfert de données.

- Une question est posée quant au tarif d'acheminement (TURPE) qui représente 36% du coût de la facture. Ce pourcentage va-t-il rester fixe?

M. Méric répond que le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) correspond bien à 36 % de la facture et est fixé tous les 4 ans par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Pour être précis, il y a 25 % pour Enedis et 11 % pour RTE (partie du réseau à très haute tension). Ce tarif n'est pas impacté par Linky car Linky est compté à part. Enedis avance de l'argent et va se faire rembourser pendant 20 ans. Enedis investit 3,2 milliards d'euros sur le réseau partout en France (nouveaux transformateurs, enterrément des lignes...).

Pour terminer la réunion, M. la Maire précise que si des questions subsistent, elles peuvent être posées sur le site Internet de la Commune et elles seront redirigées aux deux parties. Il remercie tous les participants

Le collectif insiste sur le fait qu'on peut refuser le compteur, que le Collectif met à disposition des courriers type et il donne son adresse internet **contact-linky@bassinminier62.org**. Il précise alors la démarche: courrier recommandé à Enedis et double à la mairie, apposition d'un autocollant sur le compteur s'il est à l'extérieur et protection de celui-ci. Il s'agit là de la riposte individuelle mais il est important de garder contact avec le Collectif pour organiser la riposte collective.

M. Méric intervient alors à son tour pour Enedis et fait part de sa satisfaction à être présent et entendu. Il fait remarquer qu'Enedis, c'est 38000 agents mobilisés, des gens normaux qui sont entièrement mobilisés sur un projet auquel ils croient et qui est utile à la société. Il remercie les personnes de leur écoute.